

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU
VINGT-HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la mairie à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Alain BOIZARD, Maire.

Date de convocation et affichage : 21/07/2023

Étaient présents : Alain BOIZARD, Jacques BORDE, Francis LAFON, Nicole MARTIN, Marie-Christine SOLAIRE, Monique VINCENT, Eric BIROT, Jean-Marc LAMI

Était absent et a donné pouvoir :

Jérôme ZAROS à Alain BOIZARD

Stéphane DEFRAINE à Jacques BORDE

Aurore CARARON à Nicole MARTIN

Absents :

Floriane DUVIGNAC,

Muriel DAVEZAN

Liliane BAILLOUX

Nicolas GRASSET

Marie-Christine SOLAIRE est élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

D.2023.07.32 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2023

Le procès-verbal du 08 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

D.2023.07.33 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Le procès-verbal du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

D.2023.07.34 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX : DÉCISION MODIFICATIVE

M. Le Maire informe que suite à la liquidation judiciaire du commerce « CHEZ NADIA » le Trésor Public demande la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers par l'ouverture du compte 6817.

En date du 26/06/2023 les créances sont de 8 012.61€

Il est nécessaire de procéder à une régularisation d'écriture du budget primitif des Locaux Commerciaux.

M. Le Maire propose la modification suivante :

Chapitre	Article		Réduction	Ouverture
11	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		8 012.61€
11	60632	Fournitures de petit équipement	4 000.00€	
11	615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 012.61€	

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adopter la modification apportée sur le tableau ci-dessus.

D.2023.07.35 – ÉLARGISSEMENT PISTE CYCLABLE

M. Le Maire rappelle au conseil que dans le cadre des travaux de la gare dont le restaurant vient d'ouvrir, il a été nécessaire de réaliser des travaux d'élargissement de la piste cyclable afin de sécuriser la circulation piétonne.

La piste a été élargie de 2 m à 3,5 mètres sur 200 mètres de long au droit des passages piétons.

Ces travaux ont fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département qui en parallèle octroie à la commune une subvention correspondant au montant total HT des travaux, soit 49 227.43€ HT.

M. Le Maire propose d'inscrire au budget 2023 ces travaux complémentaires non prévus dans le budget voirie (opération 30) comme suivant :

	Coût de l'opération HT	Coût de l'opération TTC	Financement
Coût des travaux	49 227.43€	59 072.92€	
Coût maîtrise d'œuvre	2 000€	2 400.00€	
Subvention Département			49 227.43€
Autofinancement			12 245.49€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE ces dépenses imprévues

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au compte 231 opération 30 du budget principal

QUESTIONS DIVERSES :

- Multiple Rural : Le Maire informe que le liquidateur n'a pas pu vendre le fond de commerce, il va nous remettre les clés.

Des travaux sont prévus pour une réouverture en septembre.

- Boulangerie : Le Maire explique que le four est réparé, il reste des travaux à prévoir pour une réouverture en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Alain	BOIZARD	
Jacques	BORDE	
Marie-Christine	SOLAIRE	

Francis	LAFON	
Nicole	MARTIN	
Monique	VINCENT	
Stéphane	DEFRAINE	absent
Eric	BIROT	
Liliane	BAILLOUX	absente
Aurore	CARARON	absente
Muriel	DAVEZAN	absente
Jérôme	ZAROS	absent
Nicolas	GRASSET	absent
Jean-Marc	LAMI	
Florianne	DUVIGNAC	absente